

CHARTRE - ou « l'esprit du SEL »

Le SEL (Système d'Echange Local) des deux rives (ex SEL du Pays de Romans) donne la possibilité **d'échanger des savoirs, des savoir-faire, des services et des biens** sans utiliser d'argent... ... Mais c'est surtout une prise de conscience de la dimension humaine existant derrière tous les échanges, un réseau de communication, un lieu de solidarité, une expérience économique, éducative et sociale. Les adhérents affirment leur volonté d'expérimenter des pratiques d'échange :

- selon leurs seuls moyens humains, techniques et organisationnels
- dans le cadre des lois et réglementation en vigueur
- en se dégageant des contraintes monétaires et de la recherche du profit financier
- de manière loyale, simple, chaleureuse, dans le but d'un mieux-être mutuel, au plan social, matériel, intellectuel et moral
- en toute indépendance, toute liberté, en totale autogestion et totale transparence
- en œuvrant au sein d'un territoire géographique limité, ce qui est gage de convivialité, de confiance et de réciprocité
- en respectant les richesses écologiques de ce territoire
- en veillant à l'équité et à l'équilibre des échanges
- en étant vigilant à ne jamais subir l'emprise des partis, des églises ou des sectes
- en respectant les personnes dans toutes leurs différences, leurs idées et leurs biens
- en respectant les autres groupes et la dynamique de leur différence
- en résolvant les conflits éventuels de manière non-violente
- en mettant en œuvre toutes les ressources du dialogue afin de favoriser la libre expression et l'exercice de la démocratie au sein de l'association.

Chaque adhérent accepte les conditions de la présente charte.